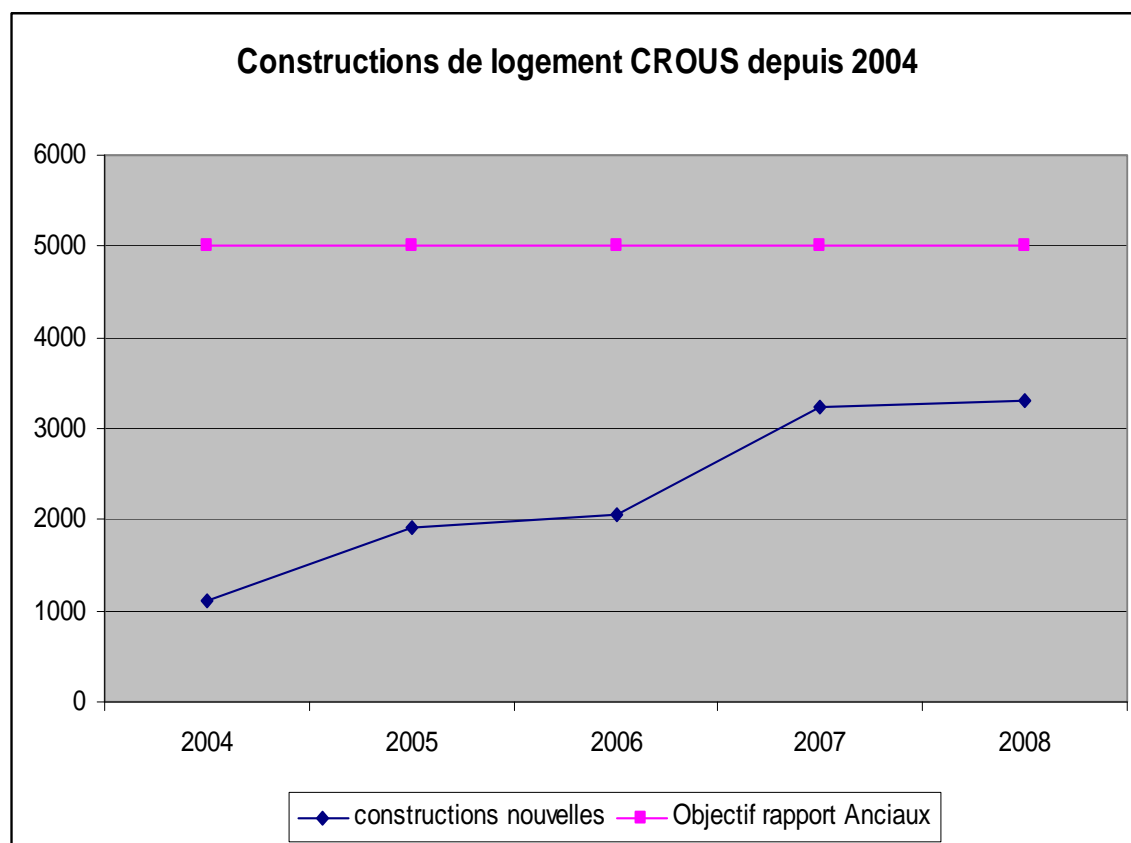


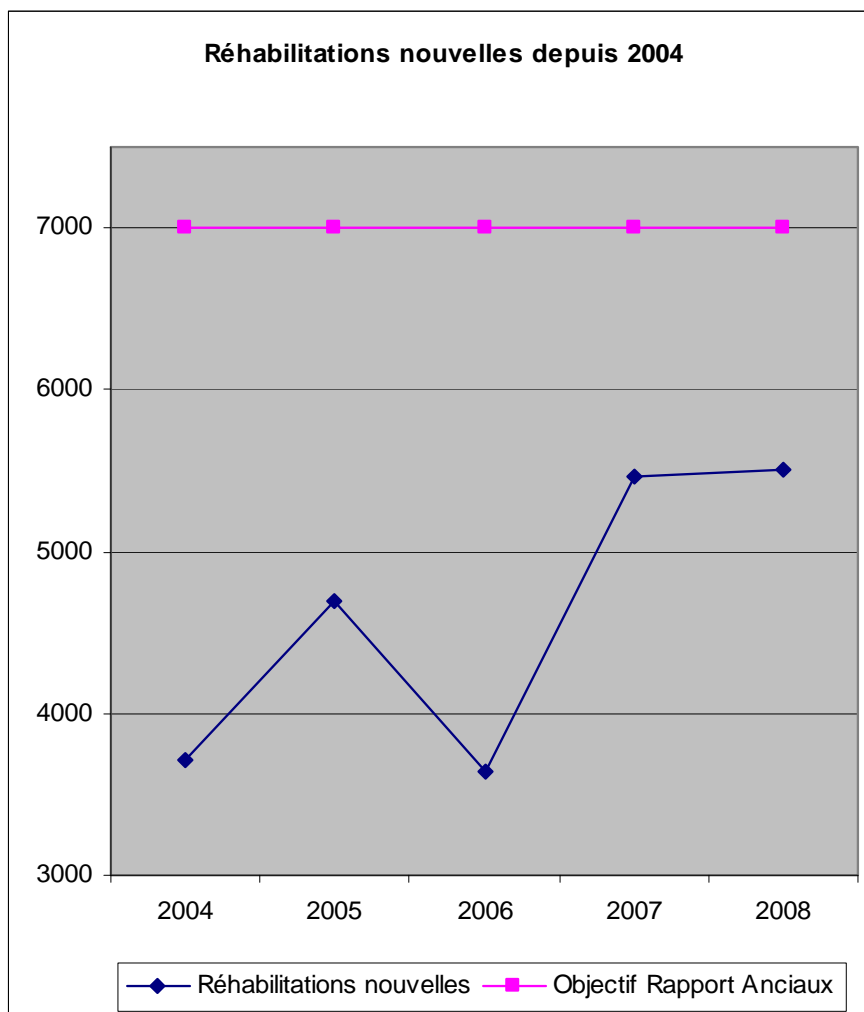
LES 5 AXES DE LA POLITIQUE DE LOGEMENT ETUDIANT

1. Accélération de l'effort de construction et de rénovation

- **Accélérer l'effort de construction pour augmenter la taille du parc CROUS (157 000 places aujourd'hui)** dans la cadre du plan Anciaux lancé en 2004.
 - **Objectif du rapport** : 5000 chambres nouvelles chaque année.
 - Ce rythme est en constante augmentation : **3300 chambres nouvelles livrées en septembre 2008** contre 2000 en 2006 et 1100 en 2004.)
 - Au total, plus de 11 500 chambres créées depuis 2004.



- **Poursuivre l'effort de réhabilitation pour améliorer la qualité de l'offre de logements** dans le cadre du plan Anciaux lancé en 2004.
 - **Objectif** : 7000 chambres réhabilitées chaque année. L'effort est soutenu et en constante augmentation. **5500 chambres réhabilitées livrées en septembre 2008** et 6100 chambres livrées au total au cours de l'année universitaire 2008-2009.
 - Au total plus de 23 000 chambres réhabilitées depuis 2004.



2. Des crédits désormais sécurisés

La mise en œuvre du plan Anciaux constitue un investissement considérable et sans précédent de la part de l'Etat. En 2008, cela représente 155 millions d'euros consacrés par la puissance publique au logement étudiant.

- **Assurer les crédits nécessaires à cet effort** :
 - **Un plan de 620 millions d'euros sur les quatre années à venir** a été annoncé par Valérie Pécresse février 2008.
 - Parallèlement, **les crédits des CPER, destinés au logement étudiant mais qui ont pu souvent être détournés de leur usage initial, sont désormais sanctuarisés** afin d'assurer que l'argent prévu sera en effet mobilisé au service de cette mobilité nationale.

3. Mobilisation des collectivités locales et levée des obstacles techniques

- **Mobiliser tous les acteurs, au premier rang desquelles les collectivités locales des zones en forte tension (Paris et la région parisienne notamment).**
 - Valérie Pécresse a déjà signé avec **le département des Yvelines un protocole d'accord qui prévoit la création de 3000 logements étudiants supplémentaires dans les 5 ans à venir**. Le Conseil Général s'est engagé à financer chaque chambre nouvelle à hauteur de 10 000 euros par chambre.
 - Un travail similaire a été engagé avec **le département des Hauts-de-Seine qui aboutira à la signature d'un protocole similaire à la fin du mois de Septembre pour la création de 3000 logements supplémentaires**.
 - Les discussions ont également été ouvertes avec **la ville de Paris** qui avait annoncé **la création de 4000 logements étudiants supplémentaires d'ici 6 ans**.
- **Concrétiser les projets en levant les obstacles techniques identifiés :**
 - Le ministère s'est employé à lever les obstacles techniques sur 3 projets identifiés de longue date et qui permettront **la livraison dès Septembre 2010 de près de 800 logements étudiants en région parisienne** :
 - Le site **d'Orsay** accueillera ainsi 500 chambres nouvelles
 - Le site de **Fontenay-aux-Roses** accueillera 300 chambres nouvelles dans les anciens locaux de l'École Normale.
 - **la vente du siège du CNOUS**, situé Quai d'Orsay à Paris, devrait intervenir avant la fin de l'année. La recette de la vente sera affectée à la construction de logements étudiants en Ile-de-France.

4. Proposer aux étudiants une offre plus large et de nouveaux modes de vie

- **Diversifier l'offre** pour répondre le plus largement possible aux souhaits variés des étudiants.
 - Depuis quelques années, **les CROUS** proposent également un service dit de « logement en ville ». Cette année, ils proposeront ainsi **50 000 offres de location chez des propriétaires privés aux étudiants** qui ne voudraient pas ou ne pourraient pas loger en résidence universitaire.
- **Proposer aux étudiants de nouveaux modes de vie innovants et créateurs de lien social.**
 - Valérie Pécresse et Christine Boutin se sont engagées, suite à la remise du deuxième rapport Anciaux, à **développer le recours à la colocation ou au logement intergénérationnel**.
 - **Des mesures législatives nouvelles sont en préparation afin d'ouvrir la possibilité de la colocation et du logement intergénérationnel dans le parc public**, jusque là interdites. L'ouverture du parc public est un enjeu essentiel car les logements de grande taille laissés vacants ou occupés par une personne seule y sont nombreux.
- **Améliorer les conditions de l'accès au logement pour les étudiants** : une série de mesures et d'avancées ont été engagées.
 - **L'anticipation du versement des bourses** au premier octobre permet aux étudiants d'accéder plus tôt à un logement,
 - **le dépôt de garantie a été ramené de 2 à 1 mois de loyer et son versement peut-être fractionné** sur la durée du bail.
 - Enfin, Christine Boutin a engagé un travail avec le **1% logement pour progressivement mettre un terme à la pratique de la caution et généraliser aux étudiants le dispositif de Garantie des Revenus Locatifs**

5. Utiliser tout le foncier disponible

- La réforme entreprise par **Hervé Morin, Ministre de la Défense**, libère un grand nombre d'emprises sur le territoire national, donc certaines dans des zones universitaires.
 - **Un protocole d'accord a été signé** le 5 septembre prochain entre les deux ministères, qui prévoit d'affecter en priorité ces emprises à la construction de logements.